

# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal de Jujurieux

### Du lundi 12 septembre 2022 à 20h

**Présents :** Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE, Jean-Luc DORMANT et Christine FUNAZZI.

**Absent :** Nathan DI MENNA

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 18

**Votants :** 18

**Date de la convocation :** 8 septembre 2022

Monsieur Sébastien BOYER ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### 1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

#### 2. SUPPRESSION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire souhaite supprimer un point à l'ordre du jour concernant la vente de matériel d'espace verts car elle précise qu'elle a délégué pour l'aliénation de gré à gré de bien mobilier jusqu'à 4 600 €. Le bras articulé de l'épareuse sera vendu pour la somme de 3 000 €.

➤ *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression de ce point à l'ordre du jour.*

#### 3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

➤ *Le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.*

#### 4. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE SIEA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES »

Madame le Maire informe que l'Etat a créé le dispositif « Conseiller Numérique France Services » afin d'aider les habitants des territoires à mieux maîtriser les outils numériques.

Les missions du Conseiller Numérique sont :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- Accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Une convention de prestations de services est proposée entre la Commune et le SIEA en charge de la gestion de ce dispositif sur le territoire. Madame le Maire informe qu'une salle au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville est mise à disposition pour les permanences de la conseillère numérique (Mme Sophie BENCIVENGO) qui se déroulent le mardi matin depuis le mois de mars dernier. Madame Nathalie CURTINE souligne que l'utilisateur doit venir avec son ordinateur portable ou son téléphone portable. Madame le Maire précise que ce service est ouvert à tous et qu'une nouvelle information sera diffusée avec le prochain Petit Susurrien.

Madame le Maire informe que l'Etat soutient financièrement ce dispositif mais que la Commune devra s'engager à rembourser au SIEA une quote-part des frais restant à sa charge et afférents à cette convention. La somme de 400 € devra être versée au SIEA couvrant les 2 ans de contrat du Conseiller Numérique soit jusqu'au 02/11/2023.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIEA et accepte le versement de la somme de 400 € auprès du SIEA.*

## **5. CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS – PARCELLE AH292 et AD53**

Madame le Maire informe qu'ENEDIS propose de signer 2 conventions de servitudes sur les parcelles communales suivantes :

- AH 292 au lieu-dit « Les Plattières » : pose de 2 bornes au sol au pied du poteau dans le cadre d'un branchement électrique pour le SIEA ;
- AD 53 au lieu-dit « L'Usine » : établir une bande de 0,40 mètre de large ainsi qu'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 11 mètres et pose de 2 bornes au sol au pied côte à côte adossées au muret dans le cadre d'un branchement électrique pour le SIEA.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS concernant les parcelles AH292 et AD53.*

## **6. ACHAT D'UNE PARCELLE CHEMIN DE LA TUILLIERE**

Après négociation et dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un carrefour chemin de la Tuillière, de la Mouille, de Paradis et de la Brosse, Madame le Maire propose d'acheter une bande le long des parcelles B1582 et B2265 appartenant à Madame Catherine LEBLANC, au prix de 3 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoutera les frais de notaires à la charge de la commune. D'après le plan de division effectué par le géomètre, la superficie concernée sera de 59 m<sup>2</sup>.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à 3 € le m<sup>2</sup>, une surface totale de 59 m<sup>2</sup> d'une partie des parcelles cadastrées B1582 et B2265 appartenant à madame Catherine LEBLANC.*

## **7. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOT**

Dans le cadre du plan de relance en matière de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs 2022-2023, l'ANS participe au financement des actions dites « à gain rapide », à faible investissement et présentant un fort retour sur investissement telles que la bonne gestion des équipements, le contrôle et la régulation des systèmes de chauffage et de climatisation, la modernisation des systèmes d'éclairage.

Madame le Maire informe que les travaux de modernisation de l'éclairage du stade de foot s'élèveront à 40 089 € HT et malgré les seuils minimaux imposés par la note de cadrage du plan de relance, elle propose de déposer une demande de subvention auprès de l'ANS en sachant que le taux maximal de subventionnement est de 80 % et que les dossiers doivent être déposés avant le 30 septembre 2022.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention présentée ci-dessus en sollicitant l'aide de l'ANS pour cette opération dans le cadre du plan de relance en matière de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs.*

#### **8. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE JULES FERRY – BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire précise qu'afin de financer les travaux d'aménagement de la place Jules Ferry, il convient de souscrire un emprunt à hauteur de 200 000 € sur 15 ans. Elle précise que la Banque Postale a refusé de faire une proposition car cette banque n'est pas en mesure de faire une offre sur les durées demandées car en dessous du taux d'usure à taux fixe. Elle présente l'offre reçue par le Crédit Agricole :

Durée	15 ANS
Périodicité	Trimestrielle
Mode amortissement	Echéances constantes
Taux intérêt annuel	TF 2,83 %
Montant échéance trimestrielle	4 102,34 €
Commission/Frais dossier	200 €
Remboursement anticipé	Possible moyennant une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention = C. FUNAZZI), décide de souscrire un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole qui sera imputé sur le budget principal, selon les conditions précisées ci-dessus.*

#### **9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LES MUSICALES DES SOIERIES »**

Madame le Maire informe que l'association « Studio de la Soierie » organise un festival intitulé « les Musicales de la Soierie » les 21, 22 et 23 octobre prochain, orienté vers la musique du monde. Afin de financer cette manifestation, cette association sollicite une subvention de 500 € auprès de la commune de JUJURIEUX.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Studio de la Soierie ».*

#### **10. DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire informe des décisions qu'elle a prise dans le cadre de sa délégation :

- DM\_2022\_03 : bail logement n°6 Château de valence Sylvain DAMIANI
- DM\_2022\_04 : exécution budget principal du 01/05/2022 au 31/08/2022 en fonctionnement et investissement
- DM\_2022\_05 : exécution budget annexe « eau et assainissement » du 01/05/2022 au 31/08/2022 en fonctionnement et investissement

- Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.

## 11. INFORMATIONS DIVERSES

- Arrivées au 1<sup>er</sup> septembre :
  - o de Mme Christelle JULIET sur le poste d'accueil/état civil/élections à temps complet
  - o de Mme Alexia GARGIUOLO sur le poste d'ATSEM Moyenne Section à temps non complet
  - o de Mme Isabelle JATTEFAUX sur le poste d'ATSEM Moyenne Section à temps non complet
  - o de Mme Mathilde COUDERC sur le poste de renfort ATSEM Grande Section à temps non complet
  - o de Mme Marie-France GRUSELIN sur le poste de surveillante cantine à temps non complet
- Point PC/DP entre le 01/04 et le 31/08
  - o 9 PC reçus dont :
    - 2 PC modificatif à cause des pénuries de matériaux
    - 3 PC dans la zone industrielle
  - o 50 DP reçus dont 31 en zone ABF
  - o 1 PA en zone ABF
  - o Contentieux en matière d'urbanisme en cours :
    - Projet Amétis chemin Usine
    - SCI Domaine Jujurieux qui ont construit un auvent sans autorisation préalable en zone agricole
- Les rapports d'activités 2021 de la SEMCODA et CNFPT sont à disposition des élus pour consultation en mairie.
- Point sur la fibre optique :
  - o Les hameaux Chenavel, Brotteaux et La Route sont raccordés à la fibre optique depuis le 1<sup>er</sup> septembre (en même temps que le déploiement de St Jean Le Vieux)
  - o Lhuire (étude supplémentaire) et Chaux (en même temps que l'enfouissement des lignes ENEDIS) seront raccordés à partir de 2024
  - o Le reste du Village sera raccordé au plus tard 2<sup>e</sup> semestre 2023. Des travaux sont prévus dès la mi-octobre pour 1 mois.
- Madame le Maire informe du départ de la Sous-Préfète de Gex/Nantua.

## 12. QUESTIONS DIVERSES


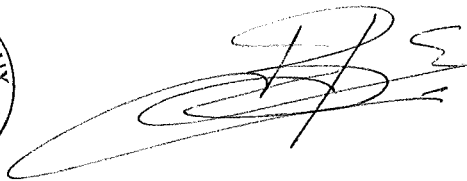

- Monsieur Joseph CARTIGNY s'interroge sur la citerne incendie du Bévier. Madame le Maire précise qu'une réunion avec les experts des assurances s'est déroulée jeudi dernier. Aucun accord n'a été trouvé mais plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées.
- Madame Odile ARBILLAT propose de diffuser un « petit Susurrien » courant octobre sur la fibre optique, le conseiller numérique, la Bibliothèque, le forum des associations, le club de football...
- Madame Odile ARBILLAT informe qu'elle a reçu 2 devis pour l'impression du Bulletin Municipal. Après échanges, les élus souhaitent continuer à travailler avec l'entreprise « Imprimerie Moderne ». Monsieur Jérôme BEGON se chargera de répondre à l'autre société.
- Madame Odile ARBILLAT souhaite qu'une réflexion soit menée concernant l'éclairage du stade de foot afin de réaliser des économies.

- Madame Laure MARTIN et monsieur Joël BROYER propose de réunir des habitants de Chaux pour le nettoyage des bouches d'égout et des grilles d'écoulement des eaux pluviales. Monsieur Jacques GROSGURIN précise qu'il est souhaitable d'effectuer le nettoyage uniquement des abords et non l'intérieur des bouches (gestion des déchets à évacuer et mesures sanitaires). Il souligne qu'une entreprise sera ensuite sollicitée pour le curage de ces grilles. Madame le Maire souligne cette initiative et propose que la parcelle où se situe le transformateur à Chaux soit nettoyée également.
- Madame Laurence MOUROT précise son inquiétude dans la gestion du plan canicule cet été. Elle propose qu'une procédure soit mise en place afin d'être mieux préparée et de cibler les personnes isolées en amont. Madame le Maire propose que ce point soit revu avec le CCAS.
- Madame le Maire informe des problématiques rencontrés concernant les bacs poubelles collectifs et les sacs jaunes sur la commune. Elle propose de mettre en place un groupe de travail d'élus.
- Madame Nadège DESCHAMPS demande si les tags sur les murs et arbres seront effacés. Madame le Maire précise qu'un dépôt de plainte a été fait. Elle souligne qu'il n'est pas autorisé d'utiliser des produits sur les arbres tagués et que les murs appartiennent à des propriétaires privés. Les biens publics ont été nettoyés.
- Madame Nadège DESCHAMPS informe que 2 piétois (petit bonhomme) ont été installés devant le passage piéton vers l'école sur l'avenue de Verdun.
- Madame Odile ARBILLAT demande si le recrutement d'un policier municipal est prévu. Madame le Maire précise qu'un projet de mutualisation avec d'autres communes est à l'étude.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h00.***

***Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 18 octobre 2022 à 20h.***

***Approuvé en séance du Conseil Municipal le 18/10/2022***

SIGNATURES	
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Anne BOLLACHE 	Sébastien BOYER 
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 20/10/2022